



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de l'Eure  
Arrondissement d'Évreux



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU VENDREDI 26 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le vendredi vingt-six mars à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni par visioconférence, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :  
19/03/2021

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 32

Conseillers votants : 35

M. François OUZILLEAU, Maire,

Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, M. Jérôme GRENIER, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, Mme Léocadie ZINSOU, M. Hervé HERRY, Mme Nicole BALMARY, Mme Catherine DELALANDE, Adjoint

M. Christopher LENOURY, Mme Evelyne HORNAERT, M. Titouan D'HERVE, Mme Patricia DAUMARIE, Mme Sylvie GRAFFIN, M. Youssef SAUKRET, Mme Paola VANEGAS, M. Antoine RICHARD, Mme Marie-Christine GINESTIERE, M. Denis AIM, Mme Zahia GASMI, M. Olivier VANBELLE, Mme Marjorie HARDY, M. Jean-Marie M BELO, M. Raphaël AUBERT, Mme Nathalie CHESNAIS, M. Eric FAUQUE, Mme Blandine RIPERT, Mme Lorine BALIKCI, M. David HEDOIRE, Mme Fanny FLAMANT, M. Gabriel SINO, Mme Bérénice LIPIEC, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Yves ETIENNE à Mme Catherine DELALANDE  
Mme Lydie BRIOULT à Mme Nicole BALMARY  
Monsieur Pierre FRANSCSCHINA à Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur D'HERVE

N° 019/2021

Rapporteur : Jérôme GRENIER

OBJET : Budget annexe Portage de repas - Compte de gestion 2020

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du [compte administratif](#).

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité),
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).



**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-31,  
**Vu** l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicables aux services publics industriels et commerciaux,

**Considérant** le compte de gestion de l'exercice 2020 du receveur,

Le Conseil Municipal entend, débat et arrête le compte de gestion du receveur sauf règlement définitif.

Aussi, vous trouverez en annexe de ce rapport un extrait du compte de gestion, établi par Monsieur le Trésorier de Vernon, reprenant la synthèse de l'exécution budgétaire de l'exercice 2020. Les données de ce document sont conformes à celles de la comptabilité administrative de la Ville.

Sur le fondement de ces éléments,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2020 du Budget annexe Portage de repas.

Ressources humaines et finances

Avis favorable

Délibéré :  
Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus  
Le registre dûment signé  
Pour extrait conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2021

Affichage : 12/04/2021

## Résultats budgétaires de l'exercice

20610 - VERNON - PORTAGE DES REPAS

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	48 734,20	348 938,20	397 672,40
Titres de recette émis (b)	4 791,00	292 233,31	297 024,31
Réductions de titres (c)		8 635,90	8 635,90
Recettes nettes (d = b - c)	4 791,00	283 597,41	288 388,41
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	48 734,20	348 938,20	397 672,40
Mandats émis (f)	4 806,15	299 969,72	304 775,87
Annulations de mandats (g)		4 940,86	4 940,86
Depenses nettes (h = f - g)	4 806,15	295 028,86	299 835,01
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	15,15	11 431,45	11 446,60

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2021

Affichage : 12/04/2021

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

20610 - VERNON - PORTAGE DES REPAS

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
VERNON - PORTAGE DES REPAS					
Investissement	9 196,00		-15,15		9 180,85
Fonctionnement	36 938,20		-11 431,45		25 506,75
<b>Sous-Total</b>	<b>46 134,20</b>		<b>-11 446,60</b>		<b>34 687,60</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>46 134,20</b>		<b>-11 446,60</b>		<b>34 687,60</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>46 134,20</b>		<b>-11 446,60</b>		<b>34 687,60</b>